**DEMANDE D’ABONDEMENT DE 20,5 HEURES DE LA DHG.**

**Nous, parents et enseignants élus au Conseil d’Administration, saluons le travail de la direction sur cette répartition.** En interne, avec une communication permanente et malgré des moyens contraints, la direction a su préserver le fonctionnement et l’esprit de notre lycée avec l’ouverture d’une classe supplémentaire en seconde, des groupes à effectif réduit pour les classes technologiques en première et en terminale, les dédoublements de l’an passé, le maintien de notre lycée dans le nouveau dispositif SELO. Cette répartition favorise un climat serein et la faisabilité de certains projets pédagogiques. Toutes ces mesures soutiennent la réussite nos élèves.

**Le montant de la DHG ne nous semble toutefois pas suffisant.** Le rectorat prévoit 1678h pour notre établissement l’an prochain, contre 1606 à la même date, l’an dernier, mais l’augmentation apparente est due à l’ouverture depuis l’an dernier de deux nouvelles classes de BTS. Elles représentent 83.5h, pour un nombre d’élèves et de divisions équivalentes : 29 divisions prévues cette année comme l’an dernier, 902 élèves prévus contre 908 l’an dernier. La DHG accuse donc une baisse de 11.5h pour les classes hors BTS. Pour la deuxième année l’allocation progressive de moyens diminue, passée en deux ans de 44h à 33h, soit une chute de 25%.

**Pourtant, entre 2011 et 2017, dans notre lycée, la part de boursiers est passée de 24,5% à 38%** - à titre de comparaison 18.9% à l’échelle académique**.** Entre 2013 et 2017 la proportion d’ouvriers et d’inactifs parmi les parents de nos élèves s’est accentuée de 34.1% à 40.2% - 24.1% à l’échelle académique. A l’inverse la part d’enfants de cadres moyens diminue de 18 à 13.5%. Celle des enfants de cadres supérieurs et d’enseignants se réduit de 21.7% à 16.2% -36,2% à l’échelle académique.

**Il nous paraît donc légitime de demander un abondement de 20,5 heures pour garantir l’accompagnement des élèves des niveaux 2nde et 1ère dans le cadre de l’application, à la rentrée prochaine, du nouveau lycée.** Cet abondement pourrait être ventilé comme suit.

-4 heures, soit une heure par classe de 1ère générale, pour la remise à niveau des élèves de 2nde qui ont suivi l'ancien programme et aborderont la nouvelle réforme en 1ère sans aménagements.

-2 heures pour le maintien du dispositif d’Accompagnement Personnalisé en français 1ère, classe à examen, soit 0,5 heures par division de 1ère générale.

-5,5 heures pour l’accompagnement pédagogique en sciences ou en lettres, prolongement logique des tests de positionnement à l’entrée en 2nde.

-5,5 heures afin d’assurer des dédoublements en SNT.

-2,5 heures pour le soutien en français en 1ère technologique.

-2 heures pour faire des groupes à effectifs plus réduits en 1ère STMG et en EPS

**Cette mesure nous paraît raisonnable et chiffrée.**  Nous aurions aussi pu faire une demande d’abondement qui aurait pu préserver le dispositif « devoirs faits » dont beaucoup d’élèves bénéficient depuis deux ans au lycée Albert Camus. Ce dispositif n’est même pas évoqué dans la présente demande.

Les représentants des parents d’élèves FCPE et PEEP.

Les représentants du personnel enseignant SNES-FSU, SNEP-FSU et SGEN-CFDT.